

Ecrit par le 27 juillet 2024

Vaison Ventoux aux côtés des entreprises vauclusiennes



Le 20 juin, la communauté de communes [Vaison Ventoux](#) a accueilli la réunion de présentation de 'Sud entreprises', un ensemble de dispositifs d'accompagnement et de financement pour le développement des entreprises en Vaucluse avec la [Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur](#), la [CCI de Vaucluse](#) et la [CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur](#).

Pour cette présentation, une quinzaine d'entreprises étaient au rendez-vous telles que Demeures en Provence, Boyer Jardin et piscine, Menuiserie RMS, Association Cédants et repreneurs d'affaires, ou encore Lou Bouscatié.

Les dispositifs d'accompagnement et de financement pour le développement des entreprises en Vaucluse s'inscrivent dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation de la Région Sud.

Ecrit par le 27 juillet 2024

Qu'est-ce que 'Sud entreprises' ?

'Sud entreprises' est une gamme d'aides régionales, financières et de conseil, pour être accompagné. Elle s'adresse aux commerçants, artisans, dirigeants de TPE, de PME, d'ETI ou de start-up, ou encore à ceux qui sont au stade de l'idée, ou en phase de création ou de reprise, quel que soit le secteur d'activité.

Avec 'Sud entreprises', la Région Sud ambitionne de mobiliser plus de 400 millions d'euros au bénéfice des entreprises et d'accompagner et/ou financer 50 000 entreprises d'ici 2028. Les dispositifs s'adressent à toute sorte d'entreprise, mais la Région a tenu à mettre en avant le respect environnement. Ainsi, les projets à impact significativement négatif sur le climat et sans intégration de la portée climatique ne sont pas éligibles aux dispositifs, les montants d'aides seront bonifiés pour les projets exemplaires en matière de préservation de l'environnement, et des contreparties environnementales seront attendues et précisées dans la convention financière pour les grandes entreprises.

Neuf dispositifs différents

Afin de pouvoir d'être la plus large possible en termes d'accompagnement, la Région Sud propose donc neuf dispositifs qui visent chacun des entreprises différentes :

- 'Mon projet de rénovation' accompagne les entreprises en création ou en développement. Son objectif principal est la redynamisation des centres-villes. La Région Sud prend en charge jusqu'à 5000€ de dépenses.
- 'Mon projet d'entreprise' accompagne la création, la reprise, le développement, le redressement, ou encore la transmission d'entreprise. La Région Sud et 13 professionnels de terrain prennent en charge le conseil et le financement nécessaire, gratuitement ou à un coût réduit.
- 'Soutien à l'hébergement touristique' accompagne les TPE et PME du tourisme et les Sociétés Civiles Immobilières afin de moderniser l'hébergement, d'améliorer l'impact environnemental et l'accessibilité pour les personnes handicapées, et d'accroître ou d'améliorer l'accueil des saisonniers. La Région Sud peut accorder une subvention d'investissement pour un montant maximum de 100 000€.
- 'Investour' accompagne les TPE du tourisme ayant des salariés ou ayant prévu de créer des emplois et les PME du tourisme. L'objectif est d'aider à la diversification de l'activité, la rénovation ou l'extension, la modernisation, l'investissement pour un développement durable ou pour un projet d'innovation. La Région Sud pourra intervenir en quasi-fonds propres avec un prêt participatif de 50 000€ à 350 000€.
- 'Cedre' s'adresse aux entreprises de moins de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires et aux entreprises de moins de 250 salariés, d'au moins 2 ans d'existence. Le dispositif peut permettre aux entreprises de se faire accompagner par un expert, pour la mise en œuvre de leurs toutes premières actions de transition écologique, avec une subvention forfaitaire de 3 000€ sur un minimum de dépenses de 3 750€. Il permet également de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et complet sur trois ans, du diagnostic au plan d'action.

Ecrit par le 27 juillet 2024

Certaines entreprises pourront obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 100 000€ pour les projets d'investissements écologique.

- 'Parcours Sud industrie 4.0 carbone' concerne les TPE ou PME avec un effectif inférieur à 250 personnes et un chiffre d'affaires de moins de 50 millions d'euros, et les ETI de moins de 500 salariés en fonction de leur projet. L'objectif est d'accompagner la transformation des entreprises industrielles, pour une industrie du futur durable à l'horizon 2028, grâce à une première phase de diagnostic financée entièrement par la Région.
- 'France 2030 régionalisé - Projets d'innovation' accompagne les PME et ETI dans leurs projets de Recherche et Développement concernant les filières : naturalité, transition énergétique/écologique, aérospatial/sécurité/défense, économie bleue, santé/silver économie, tourisme/culture, chimie verte et matériaux avancés, technologies intelligentes/communicantes/sécurisées, optique/photonique. Ce dispositif propose une subvention ou une avance remboursable pouvant aller jusqu'à 500 000€.
- 'Région Sud Investissement' accompagne les PME et TPE de moins de 250 salariés et 50 millions d'euros de chiffre d'affaires pour soutenir des projets qui concourent à la souveraineté, la résilience et la réindustrialisation de l'économie régionale mais aussi à l'émergence d'innovations de rupture. Le dispositif intervient pour accélérer la levée de fonds et augmenter votre capacité en fonds propres.
- 'Sud Développement' concerne les PME et ETI concourant au Plan Climat. La Région Sud aide à financer les investissements productifs et toutes les transitions, numérique, énergétique et écologique, avec une subvention comprise entre 100 000€ et 500 000€.

Pour obtenir plus de détails sur chaque dispositif, [cliquez ici](#).

V.A.